

Conseil d'Orientation Stratégique et Scientifique (COSS) de la Flotte Océanographique Française Réunion du 25 novembre 2016 à 14h30

0. Présents par visioconférence

Paris (ISTeP (Campus de Jussieu, tour 46, 2ème étage, couloir 46-0)

Catherine Jeandel (CJ), présidente du COSS

Viviane Bout-Roumazeilles (VBR), présidente CNFH

Maurice Héral (MH), resp ANR environnement et ressources biologiques

Philippe Huchon, membre expert

Thomas Changeux (TC), représentant IRD

François Jacq, PDG Ifremer, invité

Brest

Oliver Lefort (OL), dir. UMS Flotte

Patrick Farcy (PF), représentant Ifremer

Catherine Mocquart (CM), dir. Adj. UMS Flotte

Hélène Leau (HL), représentante IPEV

Fred Merceur (FM), invité Bibliothèque La Pérouse et Sismer

Villefranche

Laure Mousseau (LM), représentante CNFC (doit partir à 15h30)

La Seyne

Emmanuel Alessandrini (EA), DT INSU navires côtiers + station

Toulouse

Moacyr Ajauro (MA), membre expert, brésilien

Espagne

Juanjo Danobeitia, membre expert, Flotte recherche espagnole + antarctique

1. Approbation du CR COSS du 23 mars 2016, ordre du jour (C. Jeandel)

Les modifications apportées au CR du dernier COSS sont discutées.

Passage en revue de la liste des actions à mener dans le dernier CR.

Actions:

- nom des nouveaux membres → Ok
- JPI (avec PF) et Bonus2 (avec OL) → Ok
- CJ interagit avec FM sur biblio → Ok
- Pascal Morin voit bases data biblio →Ok
- Les rendez-vous de CJ au Ministère ont bien eu lieu (11/4 et 4/11)

Le CR est approuvé à l'unanimité

2. CNFC : remplacement de deux membres pour cause de départ en retraite (Laure Mousseau)

Suite à deux départs en retraite (Capucine Mellon et Raymond Laë) la CNFC propose deux noms :

- Anne Lebourges-Dhaussy remplace Raymond Laë, titulaire,
- Angélique Jadaud remplace Claire Sarrault, ancienne suppléante de Capucine Mellon qui la remplace comme titulaire.

Proposition approuvé à l'unanimité.

3. Retour sur les débats menés lors du forum prospectif OA et lancement de la prospective TGIR FOF (C. Jeandel)

Objectif : mise en place d'une prospective partagée avec les différents organismes impliqués. Sollicitation de ces organismes pour constituer un comité de pilotage.

Principe de travail : collecter les documents relatifs aux prospectives existantes des différents organismes, pour élaborer un draft, et circulation du texte avant réunion en février-mars 2017.

La liste de noms initiale avec Blain, Cannat, Ernande, Farcy, Huchon, Jeandel, Lallier, Menard, Thierry + les présidents CNFH (VBR) et CNFC (Pascal Morin) est discutée.

Il importe d'inclure des compétences pratiques et technologiques avec des personnes comme Hélène Leau, et de la DT INSU, et parcs instrumentaux.

VBR rend compte d'une discussion au sein de la CNFH suite à la présentation de la prospective flotte par CJ. La CNFH recommande d'associer Nadine Le Bris ou François Lallier pour la biologie, un géologue marin utilsateur du MDII (ex. Sébastien Zaragosi/Franck Bassinot) et un représentant DSA INSU (ex. Sylvie Leroy/Gérard Eldin).

LM souligne l'absence de personnes pour les Navires de station/côtier

JD souligne l'absence de personnels techniques

OL souhaite savoir si c'est une prospectives uniquement scientifique, ou bien avec une déclinaison technique

CJ: confirme l'inclusion de la déclinaison technique dans le périmètre de la prospective

FJ: insiste sur la distinction à faire concernant le cahier des charges actuellement en cours de rédaction par la « mission flotte » mise en place suite au courrier de Thierry Mandon. Ce cahier des charges statue principalement sur les proportions de temps à consacrer aux différentes activités de la flotte, la gouvernance de la future structure et les moyens d'assurer la transparence sur son fonctionnement. C'est l'affaire des opérateurs de flotte et de la tutelle, pas des scientifiques. Il faut distinguer ce premier document d'un autre cahier des charges qui préciserait la nature des moyens, et des besoins, dans le même esprit que ce qui a été fait lors du colloque Techno Flotte de 2015.

TC: il faut en informer la « mission flotte »

OL et CJ: attention dans cette prospective à ne pas se limiter aux navires hauturiers. Inclure également le niveau côtier et régional, et surtout l'outremer

HL : à ce titre les TAAF ont activité uniquement logistique, il n'est pas utile de les intégrer, de même que la Marine, même si elle a été invitée

CJ: en revanche il faut bien penser à associer les scientifiques étrangers du COSS

Actions « Comité prospective flotte »:

- CJ va constituer le comité « prospective flotte » sous une forme élargie avec des sous-groupes
- le calendrier est donné dans les diapositives présentées en séance. Il prévoit 6 mois de travail à compter de début novembre 2016, avec un colloque en février-mars 2017

4. Point sur la « mission flotte » (F. Jacq invité)

FJ rend compte de la séance tenue avec les 4 opérateurs de la FOF et le ministère fin septembre dont est issue une note d'orientation qui repose sur plusieurs principes :

- 1- la mission ne recommande pas la création d'une structure nouvelle indépendante
- 2- focus sur les questions fondamentales à traiter :
 - a. unification budgétaire, rassembler l'ensemble de la subvention TGIR
 - b. unification de la programmation,
 - c. cahier des charges auquel doit se conformer la flotte. Il doit être unifié, et cohérent par rapports aux navires et instruments existants et par rapport aux moyens budgétaires actuels.
 Il doit préciser les nombres de jours ciblés par les différentes activités de la flotte, leur allocation géographique, et leur récurrence,
 - d. gouvernance qui permette un adossement à Ifremer et avec une garantie d'arbitrage indépendant apportée par le ministère.

FJ a bien conscience que la mise en œuvre de la réorganisation pose de nombreuses questions au plan des ressources humaines, des budgets des opérateurs, des choix d'armateurs, etc. Mais il estime que cela devra être traité dans un second temps, une fois les questions fondamentales ci-dessus tranchées.

Un élément nouveau est la tenue du Comité Inter Ministériel de la Mer du 3 novembre dernier à Marseille sous la présidence du Premier Ministre. Le secrétariat général à la mer et le ministère des outremers se sont exprimés. Il en ressort que le ministère des OM insiste pour que les TAAF restent propriétaires du Marion-Dufresne et qu'elles gardent la maîtrise de l'armement choisi (l'appel d'offre est actuellement en cours pour une durée de 15 ans).

FJ précise que la mission flotte avance avec le CNRS et l'IRD, sachant qu'il semble possible non pas de transférer la propriété, mais de mettre à disposition les bateaux, et qu'en matière d'armement on a une relative flexibilité. Ce qui a été accepté par le ministère.

FJ souhaite une transition douce : maintenir les armements et les personnels existants et essayer de ne pas avoir de différence concrète dans l'activité au quotidien des personnels

CJ confirme que, d'après Dominique Viel, qui représente le ministère dans la « mission flotte », chacun pourra garder ses armements.

FJ précise que la volonté du ministère des OM et des TAAF ne remet pas en cause l'esprit global de la démarche : Il y aura au moins 2 armements, on peut en concevoir 3 à titre transitoire.

A la question de l'inclusion des navires de station dans le périmètre, FJ répond qu'il y a un rapport de 1 à 100 sur les coûts entre navires de stations et hauturiers et que la question a été posée au CNRS.

EA s'interroge sur les raisons pour lesquelles la mission flotte ne s'est pas cantonnée aux 4 missions qui lui ont été confiées. Personnels et marins ne sont pas de son ressort, mais des organismes.

Pour FJ, il était nécessaire d'engager un dialogue avec le CNRS sur un périmètre élargi, de manière à ce que les questions décantent. Par exemple, la lettre de mission demandait une unification des armements, mais la proposition est finalement de faire des compromis pour atteindre le but de mieux piloter.

Concernant le Marion-Dufresne, CM précise que l'armement n'est pas choisi, vu que l'appel d'offre est en cours.

A la question de MH sur les aspects budget/recette, FJ précise que la structure rendra des comptes sur les recettes (dotation ministère, Europe sachant que les recettes privées seront encadrées par le cahier des charges) et sur ses dépenses (liées à la flotte).

La gouvernance proposée est un CODIR présidé par le ministère de la recherche, et avec les organismes fondateurs.

A la question d'HL sur la signification de « programmation unifiée », FJ précise que cela consiste à passer de 4 optima locaux, correspondant à celui de chaque opérateur, à un optimum global.

TC illustre avec l'exemple de l'IRD qui depuis deux ans n'a pas tout le budget pour réaliser l'intégralité de sa programmation et demande à l'Ifremer une garantie de complément. En pratique, ce recours n'a jamais été utilisé car des économies ont pu être réalisées en cours d'année, mais cela permet d'éviter d'éliminer des campagnes d'entrée.

5. Financement des recherches océanographiques et dernier rendezvous Ministère-ANR (C. Jeandel/F. Jacq)

CJ rend compte d'une première rencontre en avril 2016 (11/04) au Ministère avec un représentant du

cabinet de Thierry Mandon (Paul Indelicato), le responsable des TGIR (Christian Chardonnet), Yves Fort (ANR) et Elisabeth Vergès (DGRI) au cours de laquelle elle a exposé les difficultés rencontrées pour financer les recherches océanographiques s'appuyant sur les campagnes à la mer. Cette réunion a été suivie d'une seconde rencontre en Novembre (4/11) avec les mêmes personnes (à l'exception de JM Flaud qui représentait les TGIR) et François Jacq.

Il en ressort que le ministère a réfléchi, pour les recherches en hauturier dans un premier temps, à un système différent de l'actuel avec un financement alliant scientifique et logistique. Il est convenu d'évaluer la hauteur de ce financement sachant que MH confirme que l'ANR a accepté le principe de centraliser le portail en faisant un « portail de portail ».

A la question de VBR de savoir s'il y aura deux budgets séparés : coût temps bateau et coût de la recherche associée, FJ répond que rien n'est acquis, mais que même si les deux lignes sont distinctes (coûts navires : 70 M€/an ; coût de la recherche associée : 10 à 15 M€/an), il faut obtenir la stabilisation de ces montants pour les gérer conjointement.

A la question de MA sur l'unification des budgets, CJ répond que c'est ce vers quoi on tend. Mais il faut préciser l'enveloppe du coût de la recherche associée. Sachant que la CNFH est la mieux placée pour faire les évaluations. Cette tâche est confiée à VRB et CJ.

6. Présentation Système de Gestion de Campagne (lot 4) et Bibliométrie (F. Merceur, invité)

Le système de gestion de campagne (SGC) va être suivi par le Systèmes d'informations scientifiques pour la mer (SIMER) en 2017. Le développement du module 4 du SGC, consacré aux documents de fin de campagne, commence. Le format word des fiches de valorisation est abandonné au profit de « landing pages » accessibles en ligne. La saisie infos générales sera pré-remplie à partir des références du dossier. Le référencement bibliométrique des équipes sera repéré par l'INIST dans les champs d'affiliation du CNRS (RnSR et Labintel/Reseda).

Des informations complémentaires seront nécessaires (dont des indicateurs, et graphiques des instituts du CNRS, liste de production des équipes françaises, etc.)

Il faut encourager la citation des doi de campagnes et faire le lien entre les *landing pages* et le site UMS, voire envisager des doi pour les échantillons

CJ souhaite savoir comment se fera la jonction entre les futures fiches de valorisation et les publications afférentes. La BLP pourra nourrir la fiche de publication avec les publications référencées au WoS, mais pour les communications et posters cela ne sera pas automatique.

FJ précise que les unités propres d'Ifremer ne sont pas pour l'heure tenues à jour dans le RnSr, il faudra examiner ce point.

OL précise que la recherche de références n'est pas automatique, et que la validation des listes extraites est toujours réalisée par le chef de mission responsable du renseignement de la fiche.

Actions « SGC et bibliométrie »

- Faire le lien entre landing pages et site de l'UMS en 2017

7. Modernisation du N/O Thalassa et conséquences pour l'utilisation de la FOF (Olivier Lefort)

Le temps étant insuffisant, ce point est reporté au prochain COSS. OL indique cependant que le calendrier avance nominalement.

8. Demandes diverses: G7, Belmont Forum, littoral, JPI (C. Jeandel/P. Farcy)

G7

CJ indique que le G7 a fait un appel à experts internationaux pour réfléchir sur l'avenir de l'océanographie dans le cadre d'une réunion qui se tiendra à Southampton du 29/11 au 1/12. Trois personnes au sein du groupe mer ont été désignées pour traiter différentes thématiques :

- CJ est mandatée pour traiter de la chimie marine de surface et profonde + lien avec la biologie et les implications (acidification, pollution métaux, etc.)
- PY Le Traon, sur les flotteurs Argo,
- Nadine Le Bris, sur recherche en milieu profond.

Tous les délégués français ont mission de défendre Euro Argo et que les états maintiennent leurs FOF à un haut niveau technologique et scientifique. Une réunion est prévue pour remettre le document aux ministères respectifs à destination du G7 (avec en + présidente du SCOR)

Bonus₂

MH présente les questions que pose la réalisation du projet européen Bonus2 :

- 1- Comment faire un programme sur la mer du Nord incluant la Manche, la mer Baltique sans les anglais ?
- 2- Les engagements n'étaient pas des engagements des Etats. Pour la France, le DGRI souhaite que l'ANR mette 1M€ par an, mais l'administration BONUS2 veut que ce soit l'Etat qui s'engage.
- 3- La commission exige que les structures soient gérées d'une manière unique par une structure adéquate (privée) qui reçoit l'argent de tous les états membres (100M€) et 50% de la CE (100M€), cela pose des problèmes juridiques aux états → blocage

Belmont Forum

FJ fait le point sur Belmont Forum - Future Earth (BFFE). La France est en charge d'un des hubs de Future Earth, porté notamment par CNRS et INBRA, avec le soutien du ministère chargé de la recherche et d'AllEnvi. Le Belmont est le forum des agences de financement intéressées au domaine de l'environnement et du changement global. Il y a une connexion forte entre Future Earth (travail sur le volet scientifique, émergence de thèmes, réseaux...) et Belmont qui peut financer des initiatives. ANR et AllEnvi participent au Belmont.

Un « Future Earth Day » est prévu au ministère de la recherche la semaine prochaine (objectif de développement durable). En pratique le Belmont Forum est un instrument de financement (le prochain call changement de la diversité en fonction du réchauffement climatique) qui a financé 4-5 équipes françaises via l'ANR chaque année. MH précise que la thématique « océan » va être abordée, et c'est là que le « bottom up » peut se faire.

Joint Programming Initiative

La question a été abordée lors de la réunion précédente du COSS par PF. Lors de la réunion « prospectives OA », la communauté s'est interrogée sur la manière de faire admettre la prospective dans le JPI. MH précise que la JPI porte des priorités des états, donc pas trop de « bottom-up », et cible le financement d'observations.

9. Divers

FJ va présider AllEnvi Le prochain COSS sera en février à Brest.

16h45 Fin prévue de la réunion, qui ne peut dépasser 17h (vols participants)